

## Communiqué aux adhérents le 18 juillet 2014

Chers amis,

La concertation, mise en place par le gouvernement et dirigée par Hortense Archambault, Jean-Denis Combrexelle et Jean-Patrick Gille, a lieu depuis le 3 juillet au Conseil Economique Social et Environnemental.

Le SYNDEAC siège à cette concertation en son nom propre, ce que nous avons défendu pour garder son indépendance de parole. Cela nous a permis de faire entendre la singularité de l'emploi dans notre branche tout en rejoignant les problématiques sectorielles.

Les 2 premières tables rondes réunies le 10 juillet sur la précarité de l'emploi et l'optimisation du système ont conduit à l'organisation de groupes de travail mis en place à la rentrée. Ils traiteront des parcours professionnels, des relations avec les organismes gestionnaires, de l'accès à la protection sociale et à la formation professionnelle, ainsi que des nouvelles pratiques.

Lors de la troisième table ronde de ce jeudi 17 juillet 2014 sur l'architecture du dispositif d'assurance chômage des intermittents, nous avons défendu les préconisations communes du Comité de suivi, en coordination avec les autres organisations qui en sont membres et qui siègent comme nous à cette concertation (CGT Spectacle, CIP, UFISC).

**Les propositions du Comité de suivi ont été au centre des discussions**, puisqu'elles constituent le seul modèle alternatif aux règles en vigueur depuis 2003 aggravées par l'accord de cette année. Dans un souci de clarté et de lisibilité d'un système enfin vertueux, nous avons pointé les **quatre principaux piliers sur lesquels repose cette architecture : période de référence et seuil d'éligibilité, franchise ou différé, plafonnement de cumul, cotisations.**

Pour l'instant, les organisations interprofessionnelles signataires de l'accord du 22 mars 2014 ont signifié ne pas vouloir rouvrir de négociations de la convention Unédic. Toutefois, les échanges sont engagés et les propositions vont être expertisées et chiffrées pour fournir une base objective de diagnostic partagé permettant peut-être des convergences. Cette étape majeure de la première phase de concertation se conclut donc sur une présentation de nos préconisations, et leur examen dans un cadre officiellement partagé et garanti.

**Chacun reste vigilant sur les finalités de cette mission de concertation** dans le cadre fixé par le Premier ministre demandant que des « propositions concertées fassent avancer une solution durable, originale et équilibrée pour les intermittents du spectacle, dans le respect des principes généraux du dialogue social et de la solidarité interprofessionnelle ».

C'est en tout cas ce que nous continuerons de défendre à chacune des prochaines étapes.

Cordialement,

**Madeleine LOUARN**  
Présidente